



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande d'extension d'usages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'extension d'usages majeurs du produit phytopharmaceutique **FLEURUS***

de la société ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX SPRL

enregistrée sous le n° 2022-2283

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 21 avril 2023,

Considérant qu'un risque d'effet nocif pour les personnes présentes enfants, les résidents enfants et les travailleurs, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'un risque d'effet inacceptable pour les macro-organismes du sol, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit référencé ci-après **n'est pas étendue** aux usages décrits dans la présente décision.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Informations générales sur le produit	
Nom du produit	FLEURUS
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX SPRL Rue de Renory 26/1 B-4102 OUGREE Belgique
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	400 g/L - pyriméthanil
Numéro d'intrant	2100234
Numéro d'AMM	2100143
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 16/08/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12103203 Amandier*Trt Part.Aer.*Moniliose(s)	2 L/ha	2/an	7
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les personnes présentes enfants, les résidents enfants, les travailleurs et l'opérateur dans le cadre d'une application avec tracteur sans cabine ni un risque d'effet inacceptable pour les macro-organismes du sol.		
12403201 Noisetier*Trt Part.Aer.*Moniliose(s)	2 L/ha	2/an	F
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les personnes présentes enfants, les résidents enfants, les travailleurs et l'opérateur dans le cadre d'une application avec tracteur sans cabine ni un risque d'effet inacceptable pour les macro-organismes du sol.		
12553233 Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Moniliose(s)	2 L/ha	2/an	F
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les personnes présentes enfants, les résidents enfants, les travailleurs et l'opérateur dans le cadre d'une application avec tracteur sans cabine ni un risque d'effet inacceptable pour les macro-organismes du sol.		